

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/216 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS « ART MOUV' » ET « POISSON PAPILLON »

SEANCE DU 27 JUILLET 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à Mme GUIDICELLI Lauda
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. COLOMBANI Paul-André à Mme CASALTA Mattea
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
M. LEONETTI Paul à Mme GUISEPPI Julie
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
Mme PROSPERI Rosa à M. BENEDETTI François
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme POLI Laura Maria
M. TATTI François à M. BARTOLI Paul-Marie
M. TOMASI Petr'Antone à Mme SIMEONI Marie

ETAIT ABSENT :

M. LACOMBE Xavier.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII - article 133,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse,
- VU** la délibération n° 16/053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2017-97 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 25 juillet 2017,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

CONSIDERANT que le règlement des aides « culture » n'offre pas de cadre adéquat pour soutenir les projets présentés par les associations « Art Mouv' » et « Poisson papillon »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

EMET un avis favorable au développement des échanges artistiques avec l'Europe continentale dans les secteurs du chant lyrique et de la danse contemporaine tel que décrit dans les projets proposés par les associations « Compagnie de danse Art Mouv' » - Bastia et « Poisson papillon » - Bougy-Lez-Neuville.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à attribuer aux associations visées au précédent article une subvention hors règlement des aides sur la base des individualisations de fonds décidées à l'article 4 de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE, en application de l'article 8 de la délibération n° 17/035 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017, le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les arrêtés attributifs de subventions de fonctionnement concernant les associations ci-dessus mentionnées.

ARTICLE 4 :

DECIDE de répartir, ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

CULTURE

ORIGINE : BP 2017

PROGRAMME : CULTURE - FONCTIONNEMENT - 4730F

MONTANT DISPONIBLE.....4 148 459,82 Euros

Association « Compagnie Art Mouv' » - Bastia

Organisation, en 2017, d'échanges culturels avec l'Italie.....10 000,00 Euros

Association « Poisson papillon » - Bougy-lez-Neuville

Création en 2016 et diffusion en 2017 en Corse de l'adaptation

de l'opéra Don Giovanni par Jean-Daniel Senesi.....5 000,00 Euros

MONTANT AFFECTE :.....15 000,00 Euros

DISPONIBLE A NOUVEAU :.....4 133 459,82 Euros

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 juillet 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

ANNEXES



**Développement des échanges artistiques avec l'Europe continentale
en chant lyrique et en danse contemporaine
Propositions d'individualisations de fonds pour 2017**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Les Atelli di a cultura, qui se sont tenus fin 2016, ont permis d'identifier comme enjeux majeurs du développement de la créativité insulaire en matière culturelle, l'ouverture et la conduite d'échanges réguliers au plan international, et singulièrement, avec nos voisins italiens. De plus, les acteurs culturels ont été nombreux à déplorer que la Collectivité Territoriale de Corse n'ait pas mis en œuvre des mesures spécifiques pour encourager ce genre de démarche.

Aussi, dans l'attente des outils opérationnels qui vous seront prochainement présentés suite aux propositions émises lors des attelli et de la volonté du Conseil Exécutif, il est aujourd'hui soumis à votre examen deux projets d'échanges artistiques, l'un en danse contemporaine, l'autre en chant lyrique :

1. Le projet proposé par l'association compagnie de danse Art Mouv' (Bastia) d'accueillir en Corse, en 2017, les partenaires italiens qui avaient accepté de diffuser en Italie en 2016 le travail de la compagnie de danse bastiaise.
2. Le projet proposé par le chanteur lyrique Jean-Daniel Senesi autour de la création en 2016 et de la diffusion en 2017 en Corse, de l'adaptation de l'opéra Don Giovanni de Mozart sur le livret de da Ponte.

Dans la mesure où les règlements d'aides actuellement en vigueur à la Collectivité Territoriale de Corse ne prennent que marginalement en compte la question des échanges artistiques dans le secteur des arts de la scène, un examen par l'Assemblée de Corse de ces propositions d'individualisation est nécessaire.

1. Le projet de la compagnie de danse contemporaine Art Mouv' (Bastia)

1. Présentation de l'association

L'association « Compagnie Art Mouv' », basée à Bastia, est un collectif artistique qui rassemble deux entités : une compagnie de danse contemporaine dirigée par Hélène Taddei Lawson depuis 1998 et un pôle arts numériques dirigé par Tommy Lawson depuis 2008.

Elle bénéficie du soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et de la ville de Bastia dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée pour la période 2015-2018, en application de la délibération n° DEL 1505358 CE du Conseil Exécutif du 29 octobre 2015. Cette convention prévoit un apport financier de la CTC plafonné à hauteur de 75 000 € par an et pour un taux maximum de 50 % du budget de fonctionnement de la compagnie. La ville de Bastia, quant à elle, met à disposition des locaux au sein du couvent Sant' Angelo, attribue une subvention de 10 000 € par an au fonctionnement de la compagnie et appuie sa démarche par des partenariats logistiques et communicationnels.

Les activités de l'association vont de la création chorégraphique et musicale à des propositions plus alternatives comme des installations multimédia, des vidéos danse, des courts métrages, des créations in situ, des performances en espace public, des projets participatifs, des mappings vidéo architecturaux. Ces propositions diversifiées donnent lieu à une diffusion importante, à la fois en Corse et sur le plan national et international.

L'association travaille également à mettre en place des actions pédagogiques et de sensibilisation dans l'objectif de lier expression artistique et engagement social, formation, ouverture et réflexion. Elle organise notamment, en collaboration avec la ville de Bastia, le festival international « Plateforme Danse » qui croise depuis douze ans actions de création et de médiation.

Très engagée dans le développement des arts chorégraphiques et numériques sur le territoire insulaire, elle collabore avec les départements arts plastiques, arts du spectacle, arts appliqués et STAPS métiers de la danse de l'Université de Corse à la formation artistique des étudiants.

2. Les échanges artistiques avec l'Italie

Aujourd'hui, l'association se donne l'ambition d'ouvrir de nouvelles perspectives artistiques, de tester de nouveaux usages, d'explorer de nouveaux enjeux, dans le souci de développer son identité insulaire et d'exporter son travail à l'extérieur, dans une circulation permanente des pratiques et des œuvres, avec la volonté de faciliter l'accès à la culture envers tous les publics.

Dans ce cadre, elle a initié dès 2016 une démarche d'échanges avec de nouveaux partenaires italiens :

- Le festival Ballo Publico de Sienne au sein duquel la compagnie s'est produite en 2016 (les 16 et 17 septembre),
- Le Festival Visioni IV à l'Aquila au sein duquel la compagnie s'est également produite en 2016 (les 17 et 19 décembre).
- Suite à ces invitations, des contacts ont été pris avec un certain nombre de compagnies italiennes, et notamment :
- La compagnie Tocnadanza de Venise - La compagnie Gruppo e-motion de l'Aquila
- Les ballets de Sardaigne

L'association « compagnie Art Mouv' » entend organiser avec celles-ci une série de soirées « méditerranéennes » en 2017 sur le territoire insulaire, principalement à Aiacciu (espace diamant) et à Bastia (Alb'Orru). Cette invitation en Corse se doublerait de voyages en Italie avec de nouvelles représentations de l'association « compagnie Art Mouv' » prévues à Cagliari, à l'Aquila et au Teatro Junghans et Sala San Leonardo à Venise alla Giudecca.

Le coût total de ce projet a été évalué à 18 000 €, dont 8 600 € de charges de personnel. Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---|----------|
| Vente de spectacles : | 5 500 € |
| Subvention Collectivité Territoriale de Corse : | 10 000 € |
| Subvention ville de Bastia : | 2 000 € |
| Autres : | 500 € |

Afin d'appuyer cette démarche innovante, de favoriser le rayonnement culturel de notre île et de nourrir notre territoire de créativité chorégraphique, il vous est proposé d'attribuer une subvention de **10 000 €** à l'association « Compagnie Art Mouv' » pour la conduite de ce projet, par individualisation du fonds Culture- fonctionnement 4730F.

2. Le projet de l'association « Poisson Papillon » (Bougy-lez-Neuville)

L'association « Poisson papillon » est basée en France continentale dans le département du Loiret. Elle soutient le projet artistique de l'artiste lyrique Jean-Daniel Senesi, chanteur à l'Opéra de Metz, à l'Opéra-Comique de Paris ou à l'Opéra de Marseille.

En 2016, Jean-Daniel Senesi créé en Corse la « nouvelle troupe lyrique » afin de monter une adaptation du *Don Giovanni* de Mozart sur le livret de Da Ponte. Le projet s'est appuyé sur une histoire de confiance et de complicité avec des partenaires bien identifiés sur l'ensemble du territoire : l'association centre de création musicale Voce à Pigna, l'association A.R.I.A à Olmi è Cappella (Association des Rencontres Internationales Artistiques), le centre culturel Anima d'I Prunelli di Fiumorbu, le centre culturel Una Volta de Bastia, le Centre d'art polyphonique de Corse, le Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi et les théâtres municipaux d'Aiacciu et de Bastia. La concertation avec ces partenaires a permis de mettre en place un projet qui allie création artistique avec des artistes de renommée internationale et travail de médiation culturelle sur le territoire (répétitions publiques, organisation de stages et interventions en milieu scolaire...) notamment pendant la phase de préparation du spectacle fin 2016. S'agissant des scolaires, les établissements concernés sont les suivants :

- 12 écoles primaires : Isula Rossa, Calvi mais aussi Travu, A Ghisunaccia, I Prunelli di Fiumorbu ...
- 4 classes de collégiens à Calvi, Bastia et Biguglia
- Une vingtaine de lycéens des classes théâtre du lycée Giocante de Bastia et du lycée professionnel Jean Nicoli

Outre Jean-Daniel Senesi, les artistes investis dans le projet sont les suivants : la chanteuse d'origine Bastiaise Julia Knecht (soprano diplômée du conservatoire supérieur de Paris), la chanteuse Emmanuelle Naharro, le baryton Philippe Brocard, les chanteurs Olivier Dejean et Mickaël Chartois et les instrumentistes Elena Danielan, Anne-Lise Herra, Serge Lodi, Jérémy Lohier, Paul-Antoine de Rocca Serra, Gilbert Usaï, Christine Vignoud. Ces instrumentistes sont pour la plupart professeurs au Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi. La scénographie est signée Toni Casalunga (Association Centre de création musicale Voce de Pigna) et les lumières, Joël Adam (ARIA).

Le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse a été sollicité par courrier en date du 3 novembre 2016 à hauteur de 12 656 € pour un total de dépenses de 73 653 €, dont 33 900 € de masse salariale. Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---|----------|
| - Collectivité Territoriale : | 12 656 € |
| - Théâtre de Bastia : | 23 000 € |
| - Théâtre d'Aiacciu : | 15 000 € |
| - Centre culturel Anima : | 5 000 € |
| - Association centre création musicale Voce : | 9 047 € |
| - ARIA : | 3 000 € |
| - Autres : | 5 950 € |

L'essentiel de la présentation au public a été effectuée en janvier 2017.

Cette initiative, dans la mesure où elle mêle artistes européens, artistes corses, et professeurs de musique du Conservatoire de Corse, nous semble en parfaite cohérence avec les orientations culturelles que nous appelons de nos vœux, à savoir : accompagner les rencontres et les échanges pour favoriser le rayonnement culturel de notre île, nourrir notre territoire de créativité artistique et promouvoir ainsi une réelle diversité culturelle de nature à enrichir toujours plus notre identité collective.

Aussi, il vous est proposé d'appuyer cette démarche en attribuant une subvention de **5 000 €** sur l'exercice 2017 par individualisation du fonds culture - fonctionnement 4730 F. Ce montant, bien qu'inférieur à celui demandé, a été calculé de manière à correspondre au plus juste aux besoins de l'association « Poisson papillon » étant entendu que l'essentiel de l'action a déjà été réalisée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

| |
|---|
| PROPOSITIONS D'INDIVIDUALISATION |
|---|

SECTEUR : CULTURE (*Hors guide des aides*)

ORIGINE : BP 2017

PROGRAMME : CULTURE - FONCTIONNEMENT - 4730F

MONTANT DISPONIBLE.....4 148 459,82 €

Association Compagnie Art Mouv' - Bastia

Organisation, en 2017, d'échanges culturels avec l'Italie..... **10 000 €**

Pour une dépense subventionnable de 18 000 €

Taux d'intervention : 55,56 %

Association Poisson papillon - Bougy-lez-Neuville

Création en 2016 et diffusion en 2017 en Corse de l'adaptation

de l'opéra Don Giovanni par Jean-Daniel Senesi..... **5 000 €**

Pour une dépense subventionnable de 73 000 €

Taux d'intervention : 6,84 %

MONTANT AFFECTE :.....15 000,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU.....4 133 459,82 €